



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030044

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 3/11/2025 11H48 C:026147 I:31827
V/REF : 1034536
V/Email reçu le Lundi 03/11/2025 a 11H48

SEMCODA
Agence d'Annecy
6 AVENUE BOUVARD RESID CAPELLA
CS 60 250
74006 ANNECY CEDEX

V/REF.IMM. 6236/6237/6238
IMMEUBLE : ZAC LIBERTE -6237
7/8/10 RUE DES COUSSINETS
32/34 CHEMIN DE LA PRAIRIE
74000 ANNECY

Voglans, le 09 Mars 2026

Référence Marché: M_230909003-1

LOCALISATION : 10 RUE DES COUSSINETS-VITRAGE PORTE D'ENTRÉE DE LA RÉSIDENCE
MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT ANTI VANDALE DE LA PORTE D'ENTRÉE D
EL'IMMEUBLE VITRAGE EN VERRE RENFORCÉ

Donneur d'ordre : Mme V. GIL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 03/11/2025 A 13H30
PORTE D'ENTRÉE PRINCIPALE AU REZ-DE-CHAUSSÉE
PRISE DE CÔTES DU VITRAGE DE LA PORTE D'ENTREE
REPLI

LE 20/02/2026 A 11H00
PORTE DU HALL
DÉPOSE, REMPLACEMENT DU VITRAGE ET RÉGLAGE.
INTERVENTION EFFECTUÉE A 2 TECHNICIENS
TEST DE FONCTIONNEMENT, OK
NETTOYAGE CHANTIER ET REPLI

OBSERVATIONS : CV LCOMPTER EMAIL en CC le 23/02/26 a 08H21 melanie.maume@semcoda.com
CV LCOMPTER Email envoyé le 23/02/26 a 08H21 Mme V. GIL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030044

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement 74	2	51,35	51,35
0,50	MS00009-Prises de cotes le 03/11	2	51,35	25,67
1,00	MS00001-Forfait déplacement 74	6	51,70	51,70
1,51	MS00030-Rempl.vitrage Sécurit le 20/02	6	144,76	218,58
2,00	MS00009-Personnel supp	6	51,70	103,40
TOTAL H.T.				450,70
T.V.A. a 10,00%				45,07
TOTAL T.T.C.En EURO				495,77

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

SERVIMO SAVOIES - SAS au capital de 15 000 €

Chemin des Marais – 73420 VOGLANS

RCS. CHAMBERY 802.635.490 – TVA intracommunautaire FR16802635490

Tél : 04 79 52 08 82 - Fax : 04 79 52 08 98 - savoies@servimo.fr

IBAN : FR76 1680 7004 0081 9288 3921 702 - B.I.C : CCBPFRPPGRE



Bon de Commande

N° : 1052130 du 18/02/2026

Pr.

SEMCODA

AGENCE D'ANNECY

6 avenue Bouvard Résid Capella

CS 60 250

74006 ANNECY CEDEX

Tel:04.50.66.65.65

SERVIMO SAVOIES SAS

Chemin des Marais

73420 VOGLANS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 589989-FS2700

Téléphone : 04.79.52.08.82

Mail: savoies@servimo.fr

Lieu d'intervention

10 Rue des Coussinets

74000 ANNECY

Référence de la Demande

N°: 831 779 du 17/06/2025

THCMEEPCI Tvx hors contra Menuiseries ext Partie cne int.

01-EE-2211-ENT-61513100

Marché : M - 230909003-1

06236-00001-00002 Cage d'escalier

Délai

Date limite exécution : 05/03/2026

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	51,70	51,70	5,17	56,87
MS00030 Remplacement d'un vitrage Sécurit partie commune M2 remplacement du vitrage de la porte d'entrée de la résidence. Verre renforcé anti vandale	1,00	144,76	144,76	14,48	159,24
Total H.T.					196,46
Total TVA					19,65
Total TTC					216,11

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par GIL VANESSA le 18/02/2026

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'ANNECY

EDN6



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'ANNECY 6 avenue Bouvard Résid Capella CS 60 250 74006 ANNECY CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **10 Rue des Coussinets 74000 ANNECY**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **ANNECY**

le **18/02/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1052130